

De quoi les enfants ont ils besoin?

Pour aider les enfants à s'épanouir au mieux, les parents doivent donner aux enfants:

- ▶ *une éducation*: les parents doivent répondre aux besoins d'amour et de sécurité des enfants;
- ▶ *des structures et des orientations*, autrement dit fixer et respecter des critères de bon comportement en montrant ce qu'est un mauvais comportement et en donnant le bon exemple aux enfants. Les enfants ont besoin de limites et d'orientations pour leur propre sécurité et pour la maturation de leurs propres valeurs;
- ▶ *une reconnaissance*: les enfants ont besoin d'être vus, entendus et considérés comme des personnes. Les parents doivent manifester leur intérêt pour les expériences vécues au quotidien par leurs enfants, les écouter et essayer de comprendre leurs points de vue;
- ▶ *une autonomisation*, autrement dit renforcer le sentiment de compétence et de contrôle personnel des enfants, et leur capacité à modifier les attitudes et les comportements des autres.

Pour aider leurs enfants à adopter des comportements positifs, les parents peuvent:

- ▶ leur apporter une attention positive et régulière à tout âge. Cela implique aussi de s'intéresser à leurs relations avec leurs pairs et à leurs performances scolaires au fil de leur croissance;
- ▶ les aider à comprendre les conséquences potentielles de leurs choix;
- ▶ encourager de bons comportements en étant attentifs et élogieux, et ignorer les comportements indésirables mineurs;
- ▶ se comporter comme ils l'attendent de leurs enfants, communiquer avec eux dans le respect et leur montrer comment résoudre les conflits de manière constructive.

De quoi les parents ont ils besoin?

Tous les parents veulent être de bonnes mères ou de bons pères pour leurs enfants. Mais c'est parfois difficile. Etre parent est une expérience heureuse et agréable, mais qui peut aussi être stressante. Les parents ont donc besoin d'aide pour surmonter le stress, gérer les conflits et maîtriser leur colère.

De nombreux parents partagent leur temps et leur énergie entre différentes obligations (mener leur vie professionnelle, s'occuper des enfants et des membres âgés de leur famille). Le temps passé avec les enfants est très précieux, mais il passe très vite et ne revient pas. La parentalité positive demande du temps où parents et enfants doivent être ensemble. Cela est particulièrement important dans les premières années de la vie de l'enfant, mais n'oublions pas que les adolescents ont aussi besoin de parents disponibles.

Les parents doivent aussi trouver du temps pour s'occuper d'eux mêmes, pour combler leurs propres besoins d'intimité, de vie amicale et de loisirs. Les parents ont besoin de politiques de l'emploi et de dispositions concernant l'éducation des enfants qui leur permettent de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les parents peuvent apprendre beaucoup en discutant de leurs expériences avec d'autres parents, avec leurs amis et avec leur famille. Ils peuvent aussi avoir recours à des services professionnels qui les aident soit directement (éducation à la parentalité) soit indirectement (thérapie de couple, entre autres). Demander de l'aide n'est pas un signe de faiblesse, mais un sens des responsabilités. Pour jouer effectivement leur rôle de parents, pour offrir des contacts, du soutien et une orientation aux enfants, les parents ont besoin de ressources et d'aide. C'est aux Etats de mettre ces ressources à la disposition des parents et des professionnels qui travaillent avec les enfants, et de les en informer.

CONSTRUIRE UNE EUROPE POUR ET AVEC LES ENFANTS



A propos du Conseil de l'Europe

Créé en 1949, le Conseil de l'Europe a pour objectif de développer en Europe un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des Droits de l'Homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu, y compris les enfants.

Le Conseil de l'Europe a lancé le programme «Construire une Europe pour et avec les enfants» afin de garantir et promouvoir les droits de l'enfant, et de protéger les enfants contre toutes les formes de violence.

Pour en savoir plus sur les actions du Conseil de l'Europe en matière de droits des enfants:
www.coe.int/children
children@coe.int

© Conseil de l'Europe – Illustrations: Gabriel Pagonis



L'abolition des châtiments corporels à l'encontre des enfants

Points clés

Le Conseil de l'Europe veut un continent où sont bannis tous les châtiments corporels. On ne frappe pas une personne! Et que sont les enfants sinon des personnes?

Les enfants ont, au même titre que les adultes, le droit au respect de leur dignité humaine et de leur intégrité physique, et à la protection de la loi. En vertu des instruments internationaux et régionaux de droits de l'homme, les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ont l'obligation impérieuse de réformer leur législation et de prendre des mesures éducatives et autres pour interdire et éliminer tous les châtiments corporels infligés aux enfants, y compris au sein de la famille.

Pour protéger les enfants des châtiments corporels, le Conseil de l'Europe a développé des outils mis à la disposition des gouvernements, des parlements, des autorités locales, des réseaux professionnels, de la société civile et, plus généralement, de ceux qui s'occupent d'enfants.



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Qu'est-ce qu'un châtement corporel?

On peut définir le châtement corporel comme un acte commis pour punir un enfant qui, s'il était infligé à un adulte, constituerait une agression illégale. Les adultes ont le génie d'inventer des mots particuliers qui les décomplexent pour frapper les enfants – *smacking, spanking, donner des fessées, picchiare, dar un azote*. Mais le fait est que, pour l'enfant, tout cela n'est que violence.

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies définit les châtements corporels ou physiques de la manière suivante: «Tout châtement impliquant l'usage ou la force physique et visant à infliger un certain degré de douleur ou de désagrément, aussi léger soit-il. La plupart de ces châtements donnent lieu à l'administration d'un coup ("tape", "gifle", "fessée") à un enfant, avec la main ou à l'aide d'un instrument – fouet, baguette, ceinture, chaussure, cuiller de bois, etc. Ce type de châtement peut aussi consister, par exemple, à donner un coup de pied, secouer et projeter un enfant, le griffer, le pincer, le mordre, lui tirer les cheveux, lui tirer les oreilles, ou encore à forcer un enfant à demeurer dans une position inconfortable, à lui infliger une brûlure, à l'ébouillanter ou à le forcer à ingérer quelque chose (par exemple laver la bouche d'un enfant avec du savon ou l'obliger à avaler des épices piquantes)».



*Quand on frappe les adultes, c'est une agression.
Quand on frappe les animaux, c'est de la cruauté.
Quand on frappe les enfants, «c'est pour leur bien».*

Pourquoi faut-il abolir les châtements corporels?

De nombreuses bonnes raisons justifient l'abolition des châtements corporels à l'encontre des enfants:

- ▶ ils constituent une violation des droits fondamentaux des enfants à l'intégrité physique, à la dignité humaine et à la protection égale de la loi;
- ▶ ils peuvent causer des dommages physiques et psychologiques graves aux enfants;
- ▶ ils apprennent aux enfants que la violence est une stratégie acceptable et juste pour résoudre les conflits ou pour obtenir ce que l'on veut des autres;
- ▶ ils sont inefficaces comme moyen de discipline. Il existe des moyens positifs pour instruire, corriger ou discipliner les enfants, qui sont meilleurs pour l'épanouissement de l'enfant et qui contribuent à construire des relations fondées sur la confiance et le respect mutuels;
- ▶ la légitimité des châtements corporels rend la protection des enfants difficile car elle suppose qu'il existe des formes ou des degrés de violence acceptables à l'égard des enfants.

Comment parvenir à l'abolition ?

A travers la réforme juridique:

- ▶ veiller à ce que le droit ne prévoie pas d'exception justifiant le recours aux châtements corporels par les parents, tuteurs et autres;
- ▶ faire en sorte que la législation pénale relative aux voies de fait s'applique également aux sévices infligés aux enfants à titre de punition;
- ▶ édicter une interdiction expresse de tous les châtements corporels et de toutes autres peines ou traitements dégradants ou humiliants infligés aux enfants, généralement en droit civil et applicable à tous les cadres (maison, école et institution);
- ▶ donner des indications sur la façon adéquate de mettre en œuvre cette législation en se concentrant sur la protection et la promotion des droits de l'enfant en général, et sur l'intérêt supérieur des enfants victimes en particulier.

A travers des mesures politiques:

- ▶ veiller à ce que des systèmes globaux de prévention de la violence et de la protection des enfants soient mis en œuvre à différents niveaux, et que les châtements corporels rentrent dans la définition de la violence domestique ou familiale;
- ▶ veiller à ce que les tribunaux familiaux et d'autres secteurs du système judiciaire soient sensibilisés aux besoins des enfants et de leur famille;
- ▶ renforcer les capacités des personnes qui travaillent avec les enfants et leur famille;



- ▶ promouvoir des formes positives et non violentes d'éducation des enfants, de règlement des conflits et de pédagogie auprès des futurs parents, des parents et des autres intervenants, des enseignants et de la population en général;
- ▶ veiller à ce que des conseils et un soutien adéquats soient offerts à tous les parents, en particulier à ceux pour lesquels l'éducation des enfants est éprouvante;
- ▶ veiller à ce que les enfants aient accès à des conseils et de l'aide confidentielle, ainsi qu'à des avocats pour dénoncer la violence à leur égard;
- ▶ assurer des formes efficaces et adéquates de protection des enfants particulièrement vulnérables aux châtements dangereux et humiliants, par exemple les enfants handicapés;
- ▶ veiller à ce que les enfants et les jeunes aient la possibilité d'exprimer leurs opinions et de participer à l'élaboration des actions et à des initiatives visant à éliminer les châtements corporels;
- ▶ contrôler l'effectivité de l'abolition en menant des études régulières sur les expériences de violences vécues par les enfants dans leur cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres. Evaluer aussi les conséquences de l'abolition sur les services de protection de l'enfance et sur les parents.

A travers la sensibilisation:

- ▶ sensibiliser de manière globale à l'interdiction de tous les châtements corporels et autres traitements inhumains, dégradants et humiliants des enfants tous ceux qui vivent et travaillent avec eux, ainsi que l'opinion publique;
- ▶ sensibiliser de manière globale aux droits humains des enfants, y compris le droit au respect de leur dignité humaine et de leur intégrité physique.

Qu'est-ce qu'une parentalité positive?

La parentalité positive renvoie à un comportement qui privilégie l'intérêt supérieur des enfants en les éduquant, en développant leur autonomie, en leur donnant une reconnaissance et des orientations, tout en leur posant des limites pour leur permettre de s'épanouir pleinement. La parentalité positive suppose le respect des droits fondamentaux des enfants et donc un environnement non violent où les parents n'usent pas de châtements corporels ou psychologiquement humiliants pour résoudre les conflits ou enseigner la discipline et le respect.



Les enfants ne sont pas la propriété des parents!